

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 19 février 2016**

---

Président : M. BELLANGER Christian, Maire

Présents : Mme PERROCHON-LEAL, M. CANAUD, M. MARGUERIN, Mme GRONBORG, M. ROY, Mme GOURY, Mme DA CRUZ-MANGEOT, M. DAENINCK, Mme PAYRAT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: M. ROSSIGNOL (procuration à Mme GRONBORG)  
Mme PORCHER (procuration à Mme PERROCHON-LEAL)  
M. MARIGAULT  
M. LE BERRE  
M. GAUDISSERT (procuration à M. DAENINCK)

---

**1) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame PERROCHON-LEAL Annie est élue secrétaire de séance.

**2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2015**

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2015 est adopté par l'ensemble des membres du conseil municipal.

**3) Projets d'investissements 2016**

- projet de travaux de réhabilitation du court de tennis n°2

Monsieur le Maire rappelle que le court n°1 a été construit en 1986 et le court n°2 en 1989. Des travaux de régénération ont été réalisés en 1992 et 1997. Suite à la demande de l'association ESCM, la Fédération Française de Tennis a effectué en 2002 un diagnostic de l'état des deux courts de tennis. Suite à ce diagnostic, des travaux de rénovation du court n°1 et de régénération du court n°2 ont été effectués en 2006.

Compte tenu des travaux réalisés à minima sur le court n°2, la commission des travaux avec l'assistance des membres de l'ESCM ont constaté de nombreux dysfonctionnements.

Ces courts de tennis faisant partie du patrimoine de la commune et compte tenu du dynamisme notamment de l'école des jeunes, la commission des travaux propose cette fois-ci une rénovation du court n°2.

Ces travaux consistent en la pose de dalles alvéolaires monolithes qui constitueront le nouveau revêtement du court.

Le coût de ces travaux s'élève à 22 244,16 € HT soit 26 692,99 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de travaux de réhabilitation du court de tennis n°2, autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre dès la notification de l'attribution des subventions concernant ce projet et à signer tout document s'y rapportant.

- projet d'aménagement d'un local technique

Monsieur Michel CANAUD, adjoint en charge des travaux, informe le Conseil Municipal du projet d'aménagement d'un local technique. En effet, la commission des travaux, lors de sa réunion du samedi 13 février 2016, a émis un avis favorable au principe de transformation d'une partie de ce préau en local technique afin d'assurer le rangement, notamment de la remorque et du parquet utilisé lors des fêtes du 14 juillet ainsi que l'aménagement de l'arsenal pour y stocker le tracteur DEUTZ, stationné actuellement sous le préau.

Il détaille l'ensemble du projet qui consiste en la fermeture d'une cellule du préau, la réhabilitation des gouttières, des travaux de maçonnerie et la pose d'une porte basculante à l'arsenal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Le coût de ces travaux s'élève à 14 890,00 € HT soit 17 868,00 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement du local technique, autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre dès la notification de l'attribution des subventions concernant ce projet et à signer tout document s'y rapportant.

- Aménagement de trottoir rue du Marais

Monsieur Michel CANAUD, adjoint en charge des travaux, informe le Conseil Municipal du projet d'aménagement de trottoir rue du Marais. En effet, la commission des travaux, lors de sa réunion du samedi 13 février 2016, a émis un avis favorable au principe d'aménagement de trottoir rue du Marais. Ce projet consiste en la mise en place d'une rambarde afin de sécuriser les personnes empruntant le chemin piétonnier.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Le coût de ces travaux s'élève à 4 680,00 € HT soit 5 616,00 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de trottoir rue du Marais, autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre dès la notification de l'attribution des subventions concernant ce projet et à signer tout document s'y rapportant.

- Renforcement de voirie du pont SNCF accédant à la rue de Froidvent

Monsieur Michel CANAUD, adjoint en charge des travaux, informe le Conseil Municipal du projet de renforcement de voirie du pont SNCF accédant à la rue de Froidvent. En effet, la commission des travaux, lors de sa réunion du samedi 13 février 2016, a émis un avis favorable à ces travaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Le coût de ces travaux s'élève à 3 450,00 € HT soit 4 140,00 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de renforcement de voirie du pont SNCF accédant à la rue de Froidvent, autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre dès la notification de l'attribution des subventions concernant ce projet et à signer tout document s'y rapportant.

#### **4) Demandes de subvention au Conseil Départemental au titre du FDAIC**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux éligibles au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes (FDAIC) sont subventionnés à hauteur de 30 % des dépenses HT plafonnées à 100 000 € par an et par commune. De ce fait, il propose de demander une subvention pour les projets suivants :

- projet de travaux de réhabilitation du court de tennis n°2

Par délibération du 19/02/2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux de réhabilitation du court de tennis n°2 pour un montant de 22 244,16 € HT soit 26 692,99 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention pour 2016 au Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Aides aux communes pour cette réalisation pour un montant de 6 673,00 € soit 30 % du coût du projet.

Le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention Département FDAIC	: 6 673,00 €
Fonds de concours CCTVM	: 10 000,00 €
Autofinancement	: 5 571,16 €
Montant des Travaux HT	: 22 244,16 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2ème semestre 2016

Fin des travaux : 2ème semestre 2016

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre du FDAIC pour l'année 2016 concernant le projet de travaux de réhabilitation du court de tennis n°2.

- projet d'aménagement d'un local technique

Par délibération du 19/02/2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux d'aménagement d'un local technique pour un montant de 14 890,00 € HT soit 17 868,00 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention pour 2016 au Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Aides aux communes pour cette réalisation pour un montant de 4 467,00 € soit 30 % du coût du projet.

Le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention Département FDAIC	: 4 467,00 €
Autofinancement	: 10 423,00 €
Montant des Travaux HT	: 14 890,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2ème semestre 2016

Fin des travaux : 2ème semestre 2016

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre du FDAIC pour l'année 2016 concernant le projet de travaux d'aménagement d'un local technique.

- Aménagement de trottoir rue du Marais

Par délibération du 19/02/2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux d'aménagement de trottoir rue du Marais pour un montant de 4 680,00 € HT soit 5 616,00 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention pour 2016 au Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Aides aux communes pour cette réalisation pour un montant de 1 404,00 € soit 30 % du coût du projet.

Le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention Département FDAIC	: 1 404,00 €
Autofinancement	: 3 276,00 €
Montant des Travaux HT	: 4 680,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2ème semestre 2016

Fin des travaux : 2ème semestre 2016

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre du FDAIC pour l'année 2016 concernant le projet de travaux d'aménagement du trottoir rue du Marais.

- Renforcement de voirie du pont SNCF accédant à la rue de Froidvent

Par délibération du 19/02/2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux de renforcement de voirie du pont SNCF accédant à la rue de Froidvent pour un montant de 3 450,00 € HT soit 4 140,00 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention pour 2016 au Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Aides aux communes pour cette réalisation pour un montant de 1035 € soit 30 % du coût du projet.

Le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention Département FDAIC	: 1 035,00 €
Autofinancement	: 2 415,00 €
Montant des Travaux HT	: 3 450,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2ème semestre 2016

Fin des travaux : 2ème semestre 2016

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre du FDAIC pour l'année 2016 concernant le projet de travaux de renforcement de voirie du pont SNCF accédant à la rue de Froidvent.

#### **5) Demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire pour le projet d'aménagement d'un local technique**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 19/02/2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux d'aménagement d'un local technique pour un montant de 14 890,00 € HT soit 17 868,00 € TTC. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de Monsieur Albéric de Montgolfier au titre de l'enveloppe parlementaire pour le projet de travaux d'aménagement d'un local technique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur Albéric de Montgolfier au titre de l'enveloppe parlementaire pour le projet de travaux d'aménagement d'un local technique.

#### **6) Aménagement des locaux professionnels pour l'accessibilité des travailleurs handicapés**

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses délégations, a missionné l'association LAH pour réaliser le diagnostic d'accessibilité des locaux pour notre commune ainsi que l'agenda d'accessibilité programmée.

Lors de la réunion de conseil municipal du 27 mars 2015, Mme PERROCHON-LEAL Annie, adjointe en charge du dossier, a présenté le résultat de leurs travaux.

Ce diagnostic a préconisé d'effectuer en 2016 des travaux de remise aux normes d'équipement non adaptés, notamment aux agents de la commune.

Ces travaux consistent en un réaménagement intérieur du sanitaire en sanitaire adapté aux personnes à mobilité réduites, notamment le déplacement de la cuvette de 40 cm, la pose d'une barre coudée, et en un changement du lavabo par un lave mains en coin, et en une création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet, de l'autoriser à demander une subvention au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et de signer tout document s'y rapportant.

Le coût total de cet aménagement (diagnostic et travaux) s'élève à 2 348,78 € HT soit 2 664,54 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement des locaux professionnels pour l'accessibilité des travailleurs handicapés, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et de signer tout document s'y rapportant.

### **7) Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation**

Le Conseil Municipal sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les investissements qu'il compte inscrire au budget de l'année 2016 et pour les investissements de l'année 2015.

### **8) Numérotation des habitations de la Sente des Ségogniers**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va être prochainement couverte par la fibre optique et de ce fait, il est nécessaire que toutes les habitations soient numérotées.

Lorsqu'une prise fibre optique est construite, elle est identifiée par son adresse figurant dans la « base d'adresses nationale » (BAN)

⇒ c'est par l'adresse BAN qu'une prise fibre optique est intégrée dans le système d'information (SI) du délégataire

⇒ une fois intégré, un habitant ou une entreprise peut demander un abonnement fibre optique à son adresse. Sans adresse identifiée sous la forme suivante **n°xx, rue de YYYY** ou **n°xx, place de YYYY**, l'habitant ou l'entreprise ne pourra pas être raccordé

Monsieur le Maire rappelle que les 2 maisons situées Sente des Ségogniers ne sont pas numérotées et propose d'affecter un numéro aux parcelles AC 30 et AC 31.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les numéros suivants :

- Parcelle AC 30 : 3 Sente des Ségogniers
- Parcelle AC 31 : 1 Sente des Ségogniers

et autorise Monsieur le Maire à en informer les résidents, les services de la Poste et du cadastre.

### **9) Changement de l'adresse du Syndicat Intercommunal des Gymnases du Collège de Maintenon**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Gymnases du Collège de Maintenon.

En effet, par délibération du 08 décembre 2015, le comité syndical a décidé de changer l'adresse postale du siège social de ce syndicat.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de modification des statuts de ce syndicat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce projet de modification des statuts de ce syndicat.

### **10) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

Le Conseil Municipal entend le compte-rendu des commissions.

### **11) QUESTIONS DIVERSES**

Madame Ann GRONBORG, désignée comme rapporteur de la Commission d'urbanisme en l'absence de l'adjoint en charge de cette compétence, informe le Conseil Municipal du dépôt de la demande de permis d'aménager de la zone 1Aubr par la société EUROFONCIER.

Lors de sa réunion du 06 janvier 2016, la Commission d'urbanisme s'est interrogée sur la pertinence de la sortie des véhicules sortant de ce futur lotissement sur la rue de Chimay, compte tenu de sa dangerosité de cette rue.

Monsieur Michel CANAUD précise que les services du Conseil Départemental ont émis un avis favorable avec quelques recommandations pour une sortie sur la RD 19/2.

Une nouvelle rencontre avec les services de l'ATD sera programmée dans les jours prochains afin de trouver la meilleure solution.

Madame Annie PERROCHON-LEAL donne lecture d'un courrier reçu de Madame LEGRAND Jeanne, remerciant le conseil municipal pour la parution d'un article dans le dernier bulletin de la commune rendant hommage à son époux, ancien maire de Mévoisins.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15

Pour extrait,

En mairie, le 27 février 2016

Le Maire,



Christian BELLANGER